

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 4 janvier 2012, à 20h00, à la salle du conseil, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Jetté, à laquelle sont présents les conseillers suivants, formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre-Charron, district 1
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Jocelyne Larose, district 4
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5
Madame Danielle Desrochers, district 6

Monsieur Stéphane Breault est absent (absence motivée).

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de l'assemblée
4. Approbation de la transaction entre la Municipalité de Sainte-Julienne et Louis Lefebvre
5. Levée de séance

12-01X-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Manon Desnoyers
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

12-01X-002

APPROBATION DE LA TRANSACTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE ET LOUIS LEFEBVRE

Attendu que par sa résolution 11-03X-145 du 7 mars 2011, la Municipalité de Sainte-Julienne a mis fin à l'emploi de M. Louis Lefebvre;

Attendu qu' à la suite de cette fin d'emploi M. Louis Lefebvre a logé une plainte à la Commission des relations du travail en vertu de laquelle il réclamait sa réintégration, le salaire perdu, les frais encourus par le recours et des dommages de diverses natures;

Attendu que les auditions relatives à cette plainte nécessitent de la part de la Municipalité des investissements importants en termes de ressources financières et de ressources humaines pour la conduite et la finalisation du dossier devant la Commission des relations;

Attendu qu' en fonction des meilleurs intérêts de la Municipalité et de ses contribuables et qu'en fonction de l'atteinte des objectifs de la Municipalité, il est mieux approprié de conclure une transaction afin de mettre un terme à ce procès et procéder à une résiliation consensuelle du contrat d'emploi de M. Louis Lefebvre;

Attendu le projet de transaction préparé par les procureurs de la Municipalité et le rapport de la directrice générale de la Municipalité recommandant son approbation;

Sur proposition de madame Jocelyne Larose
Appuyé de madame Manon Desnoyers

Il est unanimement résolu :

1. Que les attendus de la présente résolution en font partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit;
2. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité un acte de transaction substantiellement conforme au projet soumis ce jour au conseil;
3. De rescinder à toutes fins que de droit la résolution 11-03X-145 du 7 mars 2011 afin qu'il soit procédé à la fin d'emploi de M. Louis Lefebvre conformément à l'acte de transaction approuvée au sein des présentes et que les registres de la Municipalité en fassent mention ;
4. D'ordonner à la directrice générale de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12-01X-003

LEVÉE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron
Appuyé par madame Manon Desnoyers
Et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière